

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19199 - 74ÈME ANNÉE

## Arrivée hier d'un nouveau bateau du Sri-Lanka

### La Réunion : un pays peuplé par des immigrants terre d'accueil de nouveaux réfugiés

**Un bateau de pêche transportant 7 Sri-Lankais est arrivé hier à La Réunion. Ils se présentent comme des migrants. Ce n'est pas le premier bateau de ce type en provenance du Sri Lanka arrivé dans notre île en moins d'un an. À chaque fois, ce sont des milliers de kilomètres pour traverser l'océan Indien afin d'espérer atteindre La Réunion.**

Hier, un bateau de pêche est arrivé à La Réunion après un périple de plusieurs milliers de kilomètres dans l'océan Indien. Il transportait 7 Sri-Lankais se présentant comme des migrants. Sans doute ont-ils dû affronter des conditions de mer difficiles, car un cyclone tropical intense était dans notre région la semaine dernière. C'est la cinquième arrivée de migrants sri-lankais par la mer depuis moins d'un an.

Tout a commencé en février dernier, avec un groupe de 6 Sri-Lankais à la dérive sur un radeau de fortune localisé à quelques encablures des côtes réunionnaises. Ces migrants avaient été abandonnés près de La Réunion par un cargo qui naviguait depuis le Sri-Lanka.

En septembre, un bateau transportant 90 personnes à destination de La Réunion est intercepté au large des côtes du Sri Lanka. En octobre, 8 Sri-Lankais arrivent au port à bord d'un bateau de pêche, ils sont traités comme des prisonniers et renvoyés quasi-immédiatement par les autorités françaises vers le Sri Lanka en passant par Maurice. Cette procédure suscite-

ra une polémique dans l'île sœur, et obligea les fonctionnaires chargés de l'expulsion d'accompagner leurs prisonniers à destination.

Le 14 décembre, ce sont 62 personnes qui arrivent à La Réunion à bord d'un bateau de pêche. Dans un premier temps, l'État envisage de les ramener rapidement au Sri Lanka comme pour le groupe d'octobre, mais la mobilisation d'associations de défense des droits humains et d'avocats permet le respect de la procédure d'accueil due aux immigrants clandestins, selon la loi. Les Sri-Lankais ont tous déposé une demande d'asile. Dans l'attente de la réponse de l'administration, ils ne sont plus assignés à résidence et peuvent se déplacer librement à La Réunion. Cela leur a permis de participer à une action de solidarité en leur faveur à l'occasion du réveillon de Noël par exemple.

La principale motivation de ces migrants est de trouver à La Réunion une vie meilleure. Ils savent qu'ils peuvent vivre ici à l'abri de tout risque de persécution. Les quelques réactions négatives entendues çà et là restent profondément minoritaires, car les Réunionnais sont tous des descendants d'immigrés. La plupart des ancêtres des Réunionnais ont fait ce voyage de plusieurs jours voire plusieurs semaines, contraints ou volontaires, pour venir amener à La Réunion leur force de travail quand le système de la plantation avait besoin de bras.

Malgré une histoire dominée dans sa première moitié par l'esclavage,

une société singulière a été créée par un peuple qui s'est peu à peu constitué. Un étranger fraîchement arrivé est fort surpris quand il découvre combien les Réunionnais ont été capable d'intégrer en eux les apports des différentes civilisations qui ont contribué au peuplement de leur pays. C'est une vision unique au monde, qui n'existe pas dans d'autres pays marqués par l'esclavage et la colonisation. Là bas, ce sont des communautés qui coexistent, ici c'est un peuple qui fait ensemble.

C'est pourquoi dans les grandes migrations de ce siècle, La Réunion aura toujours une place particulière dans l'esprit des migrants. Au fur et à mesure que la connaissance de La Réunion se diffusera dans le monde, sans doute les candidats à la migration seront plus nombreux. Il est en effet difficile de croire que l'afflux se limitera à quelques bateaux venant du Sri-Lanka. Il incombe donc aux responsables politiques à préparer les esprits à cette nouvelle page qui s'ouvre dans l'histoire de La Réunion. Cela suppose d'être bien conscient d'être un peuple d'immigrés, afin de pouvoir proposer aux nouveaux arrivants la possibilité de faire partie du peuple réunionnais.

**M.M.**

## Dyab-la ka mandé an timanmay (2)

Ti-marmaille-là voulait mettre un grain de sel sur la queue du merle tant il trouvait l'oiseau en un mot magique. Jaloux, dans le fond de la légèreté et de l'agilité merveilleuse du piaf, il voulait s'en saisir, l'avoir à lui tout seul, s'approprier toutes les qualités qui semblaient faire défaut à sa petite existence de marmaille-la-poussière.

Le merle l'entraîna loin, à chaque fois plus loin, d'enjambée en enjambée, jusqu'au bord du vide. Et sur les sentiers abrupts sur lesquels il n'eut pas conscience de courir, se tenaient dissimulés, sous des dehors divers, maints diables désireux de saisir au passage ce qu'ils n'avaient jamais eues : une âme d'enfant.

Et parmi ces avatars :

### 3) Le Dyab-la-misère :

À peine le petit peuple avait touché sa paye du samedi, que le mardi, ou mercredi suivants au plus tard, il ne restait plus un sou vaillant.

« Nou an fon bouk, mè kodonnyé mèt ché swa », Nous sommes au fond-Bourg mais 'Cordonnier est maître de chez lui', se répétait-on : on se consolait comme on pouvait, se rappelant que la pauvreté valait mieux que l'esclavage.

Dès lors que le poteau mitan se brisait, le suivant se devait de soutenir la maisonnée. À la veuve revenait le soin de ramener l'argent en plus de s'occuper des enfants, un combat d'autant plus dure qu'il s'opposait à la misère aux mille visages.

La mère se consacra au repassage pour les Gros-Blancs, « à l'aide de petits fers de fonte qu'on mettait à chauffer sur du charbon de bois brûlant dans un 'tesson' ou réchaud. Ma mère disposait de trois fers. Quand le premier était en utilisation, les deux autres chauffaient sur leur lit de braise. Les fers se souillaient de la poussière du charbon et il fallait bien les nettoyer pour éviter de salir le linge. Alors ma mère essuyait le fer sur toutes les faces. Elle essuyait et essuyait encore. Elle s'assurait qu'il était bien propre en effectuant un essai de repassage sur un petit bout de tissu blanc, spécialement destiné à cet usage... En dépit de toute sa vigilance, il lui arrivait par-

fois de salir une pièce de lessive. Alors, elle la relavait, l'empesait et la repassait de nouveau. Elle tenait à présenter un ouvrage toujours irréprochable, et en général, les patrons en étaient conscients”

Seulement, “une fois, elle livra une chemise avec une salissure. Une légère salissure. Une salissure à peine visible, au bas du dos de la chemise. Cela avait échappé à son attention. Probablement le signe d'une trop grande fatigue.

Lorsque le lundi suivant elle se présenta pour prendre livraison de la nouvelle lessive, Monsieur Adolphe l'attendait à l'entrée de la maison, l'air menaçant, toute sa personne gonflée d'arrogance. Il lui lança la chemise au visage et un flot de paroles injurieuses à son adresse. Sans répondre, ma mère se mit à pleurer. »

Et l'enfant, fils de la Misère, qui voyait ainsi sa mère rentrer en pleurs, humiliée par le 'sale' Blanc, grimaçait et se flétrissait d'un coup.

### 4) Le Dyab-la-guerre (Dyab du temps Robert) :

Pétain et sa clique fignolaient la Collaboration, confirmant, sous l'appellation de Haut Commissaire de la France aux Antilles, les fonctions de l'Amiral Robert.

La soi-disant Révolution nationale eut tôt fait de vider magasins et boutiques. De temps à autre, un navire se mettait à décharger une cargaison. “Une fois qu'on avait servi les privilégiés, c'est-à-dire les Békés, et quelques embourgeoisés appréciés du pouvoir, par l'intermédiaire de l'administration communale, les marchandises restantes étaient réparties entre les différents commerçants, au prorata du nombre de cartes de ravitaillement qu'ils avaient collectées.

Ces gens bien placés ne se gênaient pas pour détourner à leur profit et à celui de leurs amis tout ce qui pouvait l'être sans trop se laisser voir, et le reste effectif servait à la répartition officielle. Au son de la caisse, par le truchement de son garde champêtre, le Maire annonçait une 'répartition'.

Se formaient alors, à l'entrée des lieux de vente, des queues intermi-

nables où l'on se bousculait, s'invektivait, se menaçait. Les 'jandam-tibatou', sans ménagement rétablissaient l'ordre à grands coups de 'boutou'. Être présent dans la queue, avec sa carte de ravitaillement, ne garantissait aucunement l'obtention de la ration. À ceux qui s'entendaient dire : 'I fini ! pa rété !', il ne restait plus que leurs yeux pour pleurer. À qui pourraient-ils se plaindre ? Surtout pas à ceux-là, possesseurs de parcelles d'autorité, tous bénéficiaires des détournements, tous solidaires contre le peuple.”

Jeunes filles et belles femmes pouvaient bien encore troquer leurs charmes contre des denrées, mais les autres ? Les autres partaient vers 21-22 heures passer la nuit à faire la queue devant le marché et être au matin en bonne position, car seules les premières se trouvaient servies, et “ceux qui pensaient qu'ils se devaient de protester rentraient chez eux avec leur ration de coups de boutou distribués avec euphorie par certains agents de police, allègrement transformés en tourmenteurs de pauvres.”

L'enfance crevait là littéralement de faim ; Alexandre Monan de brosser ce tableau : « Je n'oublierai jamais l'image de ces trois garçonnetts que nous avions surpris dévorant un chat tout près des murs du Lycée. Ils mordaient à tour de rôle dans la chair crue qu'ils avaient tout de même passée à la flamme, juste pour faire tomber quelques poils. Le sang rouge-noir leur barbouillait les lèvres. Leur mine triste semblait implorer notre compréhension, et nous continuâmes notre chemin, sans trop les regarder, vaguement culpabilisés par nos privilèges à l'internat ».

Ce n'était plus le grain de sel sur la queue du merle qu'il fallait, mais la fronde pour l'abatte au plus vite, afin de le dévorer mal cuit, la chair et les intestins encore tout puants de fiente.

*Jean-Baptiste Kiya*

## Edito

# Après la fin des paillettes, vers la fin des voitures à l'Ermitage

Cette année, plusieurs groupes ont accentué la mobilisation contre les restaurants de plage installés sur le domaine public. Ceci a amené à ne pas renouveler les autorisations d'occupation temporaire accordées à ces établissements. En conséquence, ils ont fermés ou ont été obligés de le faire sous la pression de la force publique. Les installations qui n'étaient pas démontées ont alors été rasées par un bulldozer. La plage a donc retrouvé son visage d'il y a quelques décennies, mais avec une exception notable : l'érosion a fait son œuvre, et ce n'est pas la faute uniquement aux restaurants de plage.

La présence de nombreuses personnes chaque semaine dans cette zone littorale a créé une forte pression sur l'environnement. Et cela d'autant plus que la plupart de ces usagers de la plage viennent avec leur véhicule personnel à quelques dizaines de mètres de la mer, soit sur l'arrière plage, une zone naturelle sensible.

C'est sans doute pour aller au bout du raisonnement qui a été utilisé pour justifier la démolition des paillettes, que la Mairie de Saint-Paul envisage d'interdire le parking des voitures à proximité de la plage. Si cette mesure était appliquée, alors cela voudrait dire que pour un automobiliste, il sera nécessaire de marcher plusieurs centaines de mètres depuis son véhicule pour se rendre à la plage. Cette perspective n'enchant guère quelques uns. Sans doute parmi les mécontents se trouvent des membres des groupes anti-paillettes. Ils sont maintenant face à leurs responsabilités car ils ont initié un mouvement qui leur échappe désormais.

A ce niveau, c'est donc l'accès à la plage qui doit être repensé. Cela peut être l'occasion de promouvoir le développement des transports collectifs dans cette région de La Réunion. Cela doit passer par l'utilisation d'un moyen cadencé, capable de se substituer aux centaines d'automobiles qui encombrant l'arrière plage qui sera transformée en zone piétonne. C'est donc une nouvelle étape qui commence pour le réaménagement du littoral de La Réunion, avec une autre manière d'y accéder.

*J.B.*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21  
Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## In désizyon sinp ? La pa forcé ké li règ pa in problèm konpliké

Matant zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, néna lontan mi rode titiye aou in pé dsi lo késtyonn bann srilanké. Mi paryé ou lé konm in pé sak i domann demoun ète bonkèr par raport banna pars zot i anplègn zot lé maléré, zot lé dann danzé. In pé i di mèm si zot i artourn laba shé zot gouvèrman lé riskab tyé azot, épi zot famiy. Poitan, isi La Rényon lé pa posib anpar in sityasion konmsa. Pé sfèr sa i shok in pé désèrtin kan mi di i fo zot i artourn shé zot. Mé lé konmsa épa otroman. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant i koz la boush rouvèr m'a komans par dir aou kékshoz :

Ou i koné matant lé rar i pé éspik in n'afèr konpliké avèk in rézoneman sinp. Sansa pran in désizyon sinp po in bann demoun dann in sityasion konpliké. Sa i vé dir : si mi di « ranvoye azot dann z'ot péi », mi di in n'afèr sinp pou in kantité d'moun dann in sityasion konpliké. Si mi di : « Lèss zot tout isi ! » lé parèye : in désizyon sinp pou in sityasion konpliké.

Dézyèm zafèr : ni pé rézone pou nou isi, mé pa pou sak i ariv laba dann Srilanka pou l'instan. Ala in péi la konète vin sizan la guèr. In péi zordi néna dé promyé minis pars inn la pa aksèp ète viré, épi l'ot la poin lo vote favorab lo bann dépité. Arzout èk sa kan in guèr sivil la fé san mil mor dann lo péi-an parmi in gran kantité bann tamoul.

Astèr néna in profèktir, d'aprè sak i paré, i pans li koné bien la sityasion dann péi-la, é noré d'aprè sak i paré bon rolasyon avèk la polis lopéi. Moin pèrsonèl, mi dout pars néna si tèlman tangazlaba... Tout fason sé l'éta ki doi trouv in solisyon pou problèm-la é mi souète in solisyon i koréspon lo droi épi si posib in solisyon i répèk l'imanité.

*Justin*

In kozman pou la rout : « Sak la pou arivé i ariv, mé pli inportan la fason ou i pran ali »

Dann nout sosyété zot va trouv in bann mésyé Tanmyé, mé soman zot va trouv galman in bann mésyé Tanpi : in nafèr i ariv Tanmyé é li lé kontan, sansa li pran konm l'arivé. Mèm zafèr i ariv Tanpi, é ni pé di lo syèl la konm tonm dsi son tête. Soi ou néna lo kèr éré, soi ou néna lo kèr maléré. Inn konm l'ot sé pou tout in vi pars lé pa si fasil ké sa pou shanj out poinn vizé dsi la vi. A moins ké ou i nyabou shanj aou san pou san. Sé pou sa bann saz i di kozman konm sak moin la mark an-o la, é mi pans sa i mérite in bon réfléktyon. Donk mi kite azot rofléshi in pé ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !